

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021

1- Information du conseil municipal : compte rendu de la délégation du maire

Le Conseil Municipal, a été informé des délégations du maire suite au remboursement par anticipation de l'emprunt à court terme d'un montant de 850 000€ réalisé sur le budget annexe du lotissement Coat Bian.

2-Information au Conseil Municipal : représentante au conseil d'administration du collège Croas Ar Pennoc

Le Conseil Municipal, a été informé que Madame Anne-Sophie MORVAN représentera Brest métropole au conseil d'administration du collège Croas Ar Pennoc.

3-Chambre Régionale des Comptes - communication du rapport d'observations définitives sur la gestion par Brest Métropole du réseau routier national non concédé

Le Conseil Municipal, a pris acte de la communication et du débat relatif au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du réseau routier non concédé concernant les exercices 2014 et suivants

4 -Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2020

Le Conseil Municipal a pris acte de de cette présentation.

5 -Rapport d'activités 2020 de Brest métropole

Le Conseil Municipal a pris acte de cette présentation.

6 -Calendrier des ouvertures dominicales accordées aux commerces de détail sur la commune de Guilers

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a émis un avis sur le calendrier des ouvertures dominicales 2022 proposées pour la commune de Guilers, à savoir le dimanche 4 décembre, dimanche 11 décembre et le dimanche 18 décembre.

7- Budget principal – exercice 2021 – décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°3 au budget principal 2021 telle que présentée en séance, a pris acte que cette décision modificative porte la section de fonctionnement à 6 796 335.94 €, la section d'investissement à 3 632 406.34 €, et que le budget principal 2021, toutes sections confondues, se porte donc à 10 428 742.28 € en dépenses et en recettes et a autorisé Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer toute pièce à intervenir.

8- Budget annexe « lotissement de Coat Bian » – exercice 2021 – décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°1 au budget annexe du lotissement de Coat Bian 2021 telle que présentée en séance, a pris acte que cette décision modificative porte la section de fonctionnement à 928 048.74 €, la section d'investissement à 975 000 €, et que le budget annexe du lotissement de Coat Bian 2021, toutes sections confondues, se porte donc à 1 903 048.74 € en dépenses et en recettes et a autorisé Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer toute pièce à intervenir.

9 -Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette et autorisations de programme) dans la limite des montants tels que présentés en séance jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022.

10- Vente des lots du lotissement Coat Bian

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur la vente du lot n° 13, conformément à la réservation et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes notariés. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/27 du 22 avril 2021 pour la vente du lot 13, suite a à une erreur matérielle.

11- Tarifs 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs municipaux proposés dans les tableaux présentés en séance. Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2022 et tant qu'ils n'auront pas été modifiés par une nouvelle délibération.

12- Tarification des spectacles du festival « LES MAINS EN L'AIR » (additif à la délibération n°2021-05 du 08/07/2021)

A toute fin de régularisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a complété la délibération n°2021-05 du 8 juillet 2021 en précisant les éléments suivants :

- Spectacle « La forêt, ça n'existe pas » - Samedi 20 novembre 2021 – gratuité pour l'ensemble des spectateurs,
- Spectacle « De plus en plus rien » - Samedi 20 novembre 2021 – gratuité pour l'ensemble des spectateurs.

13 - Protocole sur l'aménagement du temps de travail

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avis favorable du Comité technique en date du 9 novembre 2021, a approuvé les termes du protocole et ses annexes pour une mise en œuvre au 1er janvier 2022.

14- RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avis favorable du comité technique en date du 23 novembre 2021:

- a modifié la délibération du 30 avril 2009 relative au régime indemnitaire du personnel afin de remplacer les primes non cumulables avec le RIFSEEP par la nouvelle réglementation.
- a approuvé le Régime indemnitaire défini dans la présente délibération
- a abrogé la délibération du 1er décembre 2016 instituant les indemnités de régisseurs de recettes
- a inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité à compter du 1er janvier 2022
- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au versement des primes et indemnités, notamment les arrêtés d'attributions individuelles.

15- Protection sociale complémentaire : participation de la collectivité à la Prévoyance des agents en cas d'arrêt de travail

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avis favorable du comité technique en date du 23 novembre 2021, a revalorisé le montant mensuel de la participation financière de la collectivité à la Prévoyance des agents à un montant de 20 € à compter du 1er janvier 2022 et de s'engager à inscrire les crédits correspondant au chapitre 012 du budget de la collectivité.

16- Action sociale en faveur du personnel communal

Suite à l'avis favorable du Comité technique du 23 novembre 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a revalorisé le montant des prestations versées par la commune dans le cadre de l'action sociale 2022 sur la base des prestations interministérielles 2021 et a étendu la prestation pour la garde de jeunes enfants aux 3-6 ans dans la limite de 50 % du montant annuel défini par la circulaire du 2 juillet 2020.

17- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avis favorable du comité technique en date du 23 novembre 2021, a validé les modifications proposées au tableau des effectifs.

18- Convention 2021-2023 entre Brest Métropole et les communes de Brest Métropole relative à leur adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement de Brest Métropole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes la convention proposée et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

19- Convention de moyens et d'objectifs Amicale Laïque section ALSH Les Flamboyants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 1 conseiller ne prenant pas part au vote, a validé la convention et a autorisé Le Maire à la signer.

20- Avenant de prolongation de la convention de moyens et d'objectifs avec l'Ecole de Musique et de Danse de Guilers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 3 conseillers ne prenant pas part au vote, a approuvé les termes de l'avenant prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 et a autorisé Monsieur Le Maire à le signer.

21- Avenant de prolongation de la convention de moyens et d'objectifs avec l'association d'animation et de gestion du centre socioculturel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 3 conseillers ne prenant pas part au vote, a validé par avenant la prolongation de l'actuelle convention de moyens et d'objectifs passée avec l'Association

d'Animation et de Gestion du Centre Socioculturel dans les mêmes termes pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022 et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à le signer.

22- Avenant de prolongation de la convention de gestion de l'espace Nouvelles technologies au centre socioculturel Agora

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 3 conseillers ne prenant pas part au vote, a validé par avenant la prolongation de l'actuelle convention de gestion de l'espace « Nouvelles technologies » avec l'association d'animation et de gestion du centre socioculturel l'Agora dans les mêmes termes pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022 et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à le signer.

23- Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la subvention d'un montant de 1159,73€ concernant la demande de remboursement de frais de déplacements pour la saison 2019-2020 au club d'athlétisme Guilérien.

24- Demande de subvention - Aide à l'emploi – Club d'athlétisme guilérien

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé une subvention dégressive sur 3 années, a approuvé le montant et a autorisé le versement de la subvention réparti comme suit :

- Année 2021 : 385,70 €
- Année 2022 : 192,85 €
- Année 2023 : 96,43 €

25 - Demande de subvention exceptionnelle - Club d'Athlétisme de Guilers – Championnat d'athlétisme du Finistère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de 250 € et a autorisé le versement de la subvention exceptionnelle comme présenté en séance.